

LE PREZ

texte

Informations communales
Commune de Prez



SOMMAIRE

Message du Syndic	3
Message de la Présidente du Conseil général	4 / 5

Dicastères et commissions

Alimentation en eau potable et assainissement	6 / 7
Le responsable du service technique de la commune	8
Eclairage public	9
L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas.	10
Rénovation des biens immobiliers : un intérêt et un enjeu	11 / 12
La déclaration d'impôts : une corvée à des fins utiles	13
Culture, sports et loisirs à Prez	14

Informations communales

Publications de l'administration	15 / 16 / 17 / 18
Tranquillité publique ... pour un bon voisinage	19
Annonces	20 / 21

La parole à ...

Marie-Claude Vuarnoz	22 / 23
----------------------	---------

Vie villageoise

Sentiers pédestres de l'UP	24 / 25
Tous réunis pour la Fête nationale	26
Place aux sociétés locales	27 / 28
Découvrez à quoi ressemblait votre commune ...	28

Informations régionales

Bibliothèque régionale d'Avry (BRA)	29
Forêts-Sarine	29
Maîtres Ramoneurs	29

Memento

Horaires d'ouverture	30 / 31
Calendrier	30 / 31

Impressum

Tirage	1'100 exemplaires
Édition	Autorités communales Commission de l'information <ul style="list-style-type: none">• Mattia Bosco• Pierre Bovet• Claudine Perroud• Mario Ramalho• Véronique Robatel
Photos	Alain Wicht La Liberté Aldo Ellena La Liberté Mario Ramalho
Mise en page	Graphé-ine - Sarah et Patrick Catillaz
Impression	Imprimerie MTL

Administration communale

Adresse	Route de Fribourg 19 - 1746 Prez-vers-Noréaz T +41 26 470 40 20 - commune@prez.ch
---------	---

Pour vous informer et rester informés, consultez le site internet de la commune : www.prez.ch



Un giron des Musiques pleinement réussi !

Le mois de mai a été marqué, sous un magnifique soleil, par la 33^e fête du giron des Musiques de la Sarine dans le village de Noréaz. Cette belle fête, organisée de manière impeccable par la société de la Cigonia, a été pleinement réussie et cela tient aussi à la population, qui a réservé le meilleur accueil à cette manifestation. Les musiciennes et les musiciens de tout le district de la Sarine ont été enthousiastes à y participer et à refaire résonner leurs instruments pour le plus grand plaisir du public après deux années de privation. C'est ainsi que le village de Noréaz est devenu, l'espace de quelques jours, le chef-lieu du district en y accueillant cette fête du giron des Musiques hors norme avec une foule qui, le dimanche après-midi, a applaudi le magnifique cortège « Prez'historique ».

Que de beaux souvenirs inoubliables et une belle fête fédératrice pour notre commune !

Au manque d'infrastructures scolaires, culturelles et sportives, des réponses doivent être données.

Sur le plan communal, cela avait déjà été relevé lors d'un message précédent, le Conseil communal mène des réflexions intenses dans l'intérêt de la population de Prez dans plusieurs domaines. Un de ces domaines concerne le manque récurrent d'infrastructures culturelles et sportives pour les sociétés et la population. Il en est de même pour la vétusté d'un certain nombre d'entre elles même si ces dernières, utilisées par la collectivité, sont bien entretenues par le personnel de conciergerie. De même, les sites scolaires, également vétustes pour certains, sont trop petits pour accueillir tous les élèves ainsi que pour héberger les services annexes. Pour parer au manque de place, une classe a déjà été installée dans un pavillon pour cette rentrée, mais des mesures doivent être prises pour un avenir durable de notre cercle scolaire.

Ne rien faire ou effectuer simplement des réparations ponctuelles à certains bâtiments com-

munaux serait la solution de facilité, mais cela n'empêcherait pas leur dégradation et ne répondrait en rien au manque récurrent d'infrastructures. Cette solution d'immobilisme n'est pas acceptable pour le Conseil communal qui recherche la meilleure proposition pour l'avenir afin de pallier le manque de locaux scolaires et d'infrastructures culturelles et sportives. Il en va aussi de la question des transports scolaires qui sont nombreux, ont un coût (CHF 223'000.- en 2021 pour Prez) et sont complexes à organiser. Pour des questions également de sécurité et de dangerosité de la circulation, la volonté du Conseil communal est de diminuer le kilométrage parcouru en bus par les enfants le matin, à midi, en début d'après-midi et en fin de journée. Ce dossier est une priorité et d'autres informations suivront.

L'énergie au centre de nos préoccupations

Depuis plusieurs mois maintenant, la Confédération nous alarme sur un risque de pénurie possible d'énergie dans notre pays durant l'hiver, voire le printemps à venir. Les cantons, puis les entreprises électriques ont pris le relais pour transmettre à toute la population des informations afin d'économiser l'énergie et ne pas la gaspiller inutilement.

Du côté de la commune, des mesures pragmatiques ont été prises à l'administration et là où c'est possible dans les bâtiments, de même qu'une réflexion est menée concernant les lampadaires publics. De plus, les décorations électriques communales de Noël ne seront pas installées.

Si coupure électrique il y avait dans les mois à venir, celle-ci pourrait avoir des conséquences préjudiciables pour les aliments, l'eau (les pompes ne fonctionneraient plus), les chauffages, les installations électriques, la téléphonie... C'est un effort collectif qu'il faut réaliser au plan national afin de passer un hiver sans coupure et pour éviter une hausse des coûts violente de la facture d'électricité.

A l'approche de la fin de cette année, malgré un contexte international toujours tendu, je vous souhaite, au nom du Conseil communal, d'excellentes fêtes de fin d'année et tous les meilleurs vœux pour 2023.

David Bonny,
Syndic

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Créer des espaces conviviaux, revaloriser les bâtiments, restructurer le cercle scolaire, mettre à jour les règlements communaux !



Chères habitantes et habitants de Prez,

Depuis mai 2022, j'ai le plaisir de présider le Conseil général de notre commune et c'est à ce titre que je vous adresse ces quelques lignes. Lors de mon allocution pour la Fête du 1^{er}

août 2022, j'ai mis l'accent sur la nécessité de la commune d'avancer avec les grands projets. Notre lieu de vie est un élément essentiel à notre bien-être général et nous avons toutes et tous envie que notre « chez-nous » soit agréable.

Visions pour Prez

Cette volonté d'avancer avec les projets est partagée par l'ensemble des élu·e·s et est ressortie à plusieurs reprises au cours des trois séances de 2022 du Conseil général. Ainsi, à la séance du 24 mai 2022, le Conseil communal a reçu de la part du Conseil général des projets en vue de l'élaboration du programme de législation dénommé « Visions pour Prez – idées pour un programme de législation ». Il en est ressorti la volonté commune de créer des espaces favorisant les rencontres dans les trois villages, d'y développer des axes de mobilité douce, de maintenir le caractère rural des villages, de renforcer les sociétés locales en favorisant les regroupements et de valoriser les actifs communaux issus des anciennes communes. Le Conseil communal a favorablement accueilli cette contribution du Conseil général en l'informant que les résultats des études portant sur les bâtiments communaux devaient être connus à fin août 2022.

Un besoin de locaux

A la séance du Conseil général du 6 octobre 2022, l'information s'est précisée dans la mesure où le Conseil communal a mentionné qu'une rencontre entre l'exécutif, le Bureau d'étude et des représentants cantonaux était prévue pour le 19 octobre 2022. Ainsi, suivant

les résultats des études, des investissements pourront directement être votés dans le cadre de l'établissement des budgets 2023 lors de la séance du 15 décembre 2022. Il conviendra également de mettre à jour la planification financière 2023-2027 comme demandé par le Conseil général. La commission des infrastructures et des transports, qui est une commission de celui-ci, est étroitement associée à ces projets.

Au moment où j'écris ces lignes, le contenu des budgets 2023 n'est pas connu. En revanche, ce qui est connu est que les villages de Corserey et Noréaz disposent de bâtiments dont certains sont en bon état. Le dernier cité est doté d'un complexe dans lequel se trouvent une salle polyvalente et des salles, dont certaines mises à disposition de l'accueil extrascolaire. Corserey dispose aussi d'une salle communale et au bas de l'école, d'un grand appartement à rénover. Le village de Prez-vers-Noréaz dispose également de plusieurs infrastructures qui sont anciennes. Cette situation pose de nombreux défis qui devront être relevés en tenant compte des besoins des enfants et de leur sécurité surtout. Ainsi, les nombreux trajets effectués par les enfants au cours de la journée devront être drastiquement réduits. En complément à ces besoins, il y a encore tous ceux des nombreuses sociétés locales et de la population dans son ensemble.

Ainsi, le groupe de Corserey a réaffirmé sa volonté de voir émerger un centre du village déjà imaginé avant la fusion tout comme le groupe de Prez-vers-Noréaz qui souhaite voir les infrastructures présentes dans son village rénovées, agrandies, améliorées ; le village de Noréaz n'étant pas en reste car un besoin de lieux de rencontres a également été exprimé... C'est dire que la tâche des élu·e·s communaux est ardue !

L'eau, un bien précieux qui a son coût

Ces magnifiques projets mis à part, le Conseil général a également approuvé divers règlements, dont la mise à jour est exigée dans les deux ans qui suivent la fusion. Ainsi, la commune s'est notamment dotée d'un règlement relatif à la distribution de l'eau potable et celui relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux. L'objectif de cette démarche est d'harmoniser le système de facturation pour l'ensemble de la commune, ainsi

que de s'assurer que les taxes perçues permettront de couvrir les coûts des installations existantes ainsi que celles à venir. Dans une période de dérèglement climatique, s'assurer un approvisionnement en eau potable est une priorité, raison pour laquelle des investigations ont été menées sur la Source des Romains. Lors de la séance du 6 octobre 2022, le Conseil communal a exposé les démarches entreprises et l'impossibilité, en l'état, d'exploiter cette source. Les deux raisons principales à cela sont les coûts des installations techniques pour traiter les polluants et la présence d'espèces animales protégées sur le site.

J'espère que, au travers de ces quelques lignes,

vous avez pu entrevoir le travail qui a été effectué au sein du Conseil général ces derniers mois. Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous trouverez l'ensemble des procès-verbaux des séances du Conseil général sur le site de la commune avec la précision que vous pouvez assister à ces séances, qui sont publiques.

Tous mes meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année.

Bien à vous,

Aleksandra Bjedov
Présidente du Conseil général



Marc Kolly,
du groupe
Prez-vers-Noréaz

Le Conseil général a le plaisir d'accueillir deux nouveaux conseillers généraux, en remplacement des personnes démissionnaires pour raison privée.

Nous leur souhaitons beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leur mandat.



Pierre Alain Scherly,
du groupe Noréaz

Alimentation en eau potable et assainissement

Un été exceptionnellement sec, sans trop de conséquences

L'année 2022 aura marqué les esprits par les événements géopolitiques, la crise énergétique et les contraintes économiques qui en découlent. On en oublierait presque que nous venons de passer l'un des étés les plus secs de l'Histoire, un de plus ! Pour autant, nos ressources en eau potable ont plutôt bien répondu à la demande très forte des consommateurs. Hormis une alerte envoyée aux habitants de Corserey par le GAGN¹, les secteurs de Noréaz et Prez-vers-Noréaz n'ont pas été affectés. À Noréaz, la source du Moulin est restée stable, alors que du côté de Prez-vers-Noréaz, l'AE-SO² a pu fournir les volumes nécessaires grâce à la nouvelle connexion au CEFREN³ par la conduite de Nonan. La commune poursuit son plan d'amélioration de son alimentation avec la construction de la liaison Corserey - Prez-vers-Noréaz et celle entre Corserey et Lentigny.

Source des Romains

La Commune de Prez (Prez-vers-Noréaz) avait mandaté le bureau RWB Fribourg SA le 22 février 2017 afin d'évaluer les possibilités d'exploitation des résurgences des eaux de la source des Romains, sises dans la combe des Crauses située au nord du village. L'étude portait sur la possibilité de bénéficier d'un apport supplémentaire en eau potable de l'ordre de 300 l/min.

L'étude a été réalisée en deux phases :

1. Expertise hydrogéologique
2. Étude de la qualité des eaux souterraines, évaluation des impacts sur les milieux naturels et projet d'exploitation.

Techniquement, l'eau de la source des Romains pourrait être captée par des drains posés en pied

de talus au fond de la combe des Crauses. Mais deux facteurs s'y opposent pourtant. Le premier est celui de la qualité de l'eau. Selon l'étude, un excès de nitrates, majoritairement supérieurs aux limites fixées par la loi (cf. OEaux⁴ et OPBD⁵), des indicateurs de contamination fécale et des traces du métabolite M4 du chlorothalonil (pesticide) sont présents dans l'eau...

Le rapport d'impact sur la faune et la flore a quant à lui révélé la présence de nombreuses espèces protégées sur le site, dont 8 font partie de la liste rouge (potentiellement menacées) et parmi elles 3 sont considérées comme priorité nationale.

Compte tenu de ce qui précède, le projet de réalisation d'un captage doit être abandonné, contraint par des surcoûts disproportionnés (installations de traitement des eaux, compensations écologiques) pour une hypothétique obtention d'autorisation d'exploiter fortement compromise.

Le rapport RWB est disponible sur le site internet de la commune.

Deux nouveaux règlements

Le Conseil général a adopté deux nouveaux règlements concernant l'approvisionnement en eau et l'évacuation/épuration des eaux.

Ces deux règlements s'inscrivent dans la loi sur l'eau et la protection des eaux. Ils seront en vigueur dès le premier janvier 2023. Le principal changement est l'obligation de financer les coûts liés à leur dicastère respectif entièrement avec des taxes s'y rapportant. Le montant des taxes à percevoir est déterminé par les calculs établis dans le plan d'implantation des infrastructures pour l'approvisionnement en eau (PIEP) et le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), tous deux obligatoires et approuvés par le canton. Le principe de taxation adopté est identique pour les deux règlements, ce qui simplifie le travail administratif.

¹ Groupement pour l'alimentation en Eau de la Glâne du Nord

² Association intercommunale pour l'Alimentation en Eau de Sarine Ouest

³ Consortium des Eaux de Fribourg et Environ

⁴ Ordonnance sur la protection des eaux

⁵ Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

Les taxes de raccordement

Elles doivent assurer les frais liés aux nouvelles infrastructures nécessaires aux nouvelles constructions. Elles sont proportionnelles aux surfaces constructibles, pondérées par l'indice d'utilisation du sol (IBUS).

Les taxes de base

Elles couvrent les frais d'entretien et de remplacement des infrastructures, c'est-à-dire le maintien de la valeur des réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux. Les taxes de base sont proportionnelles aux surfaces constructibles, pondérées par l'IBUS. Ce principe se justifie par le fait que le PIEP et le PGEE établissent les calculs pour le dimensionnement des réseaux en fonction de la capacité des surfaces de terrains constructibles. Ceci prend également en compte le réseau de défense incendie, qui est nécessaire à l'ensemble des constructions, qu'elles soient raccordées ou non.

Les taxes d'exploitation

Elles doivent répondre au principe du pollueur-payeur, selon le principe édicté dans la

législation fédérale. Les taxes sont donc proportionnelles au volume d'eau consommée. Le volume déterminant est basé soit sur les relevés de compteurs, soit sur une estimation dans le cas des immeubles non raccordés au réseau d'eau potable.

Une commission pour deux règlements

Pour rédiger ces deux règlements, le Conseil général, à la demande du Conseil communal, a nommé une commission ad hoc. Celle-ci a travaillé en parfaite harmonie pour « lisser » au mieux les contraintes liées aux différences parfois importantes entre les précédents règlements des trois anciennes communes. Le rapport de la commission est disponible sur le site internet de la commune.

Pierre Bovet
Conseiller communal



LE RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE



Dans les discussions préparatoires à la fusion de la commune, la nécessité d'engager dès que possible un responsable technique avait déjà été évoquée. En effet, dans une commune de notre taille, les enjeux liés aux constructions,

aux réseaux d'eau et d'épuration et à la défense incendie, les travaux de la voirie, tels que les entretiens des routes et les chantiers, ainsi que la responsabilité des employés communaux, sont des tâches qui ne peuvent plus être assumées par les conseillers communaux. Il est impératif de pouvoir compter sur une personne engagée à cet effet.

C'est ainsi que la Commune a pu concrétiser ce besoin en engageant M. David Monnerat.

M. David Monnerat a débuté son activité en qualité de responsable du service technique de la commune de Prez le 1^{er} novembre 2020.

Son naturel rassembleur lui a octroyé le don de former une équipe soudée et volontaire pour apporter à son service l'énergie nécessaire à l'accomplissement des nombreuses tâches qui lui sont confiées.

Doté d'une riche expérience professionnelle acquise durant 17 ans dans des bureaux d'étude en ingénierie civile de la région, la commune de Prez peut compter sur ses compétences et connaissances multiples du terrain. Polyvalent, il a également formé plusieurs apprentis. Il était actif dans la gestion de chantier et chef de projet dans le développement de l'aménagement territorial.

Avec son sens inné de la communication, M. Monnerat est à l'écoute, cherchant toujours à apporter son savoir pour répondre aux diverses sollicitations et demandes de renseignements des citoyens, mais aussi pour assurer et coordonner le suivi des constructions ou des rénovations et soutenir le Conseil communal dans les différentes phases d'études de projets.

Ayant terminé avec succès la formation requise, M. Monnerat a reçu de l'ECAB son accréditation comme spécialiste communal en protection incendie de la commune de Prez. Il est également le surveillant du réseau d'eau certifié par la SSIGE.

Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans l'exercice de son mandat !

Le Conseil communal



ECLAIRAGE PUBLIC

La crise énergétique et les possibles interruptions annoncées pour cet hiver ont réveillé les consciences.

La commune de Prez, dans le cadre du respect de son label « Cité de l'énergie », prévoit de remplacer tous ses lampadaires classiques par des LED, beaucoup moins gourmands en énergie. La question de l'extinction partielle entre minuit et six heures est également sur la table du Conseil communal.

Contrairement à ce que j'ai pu lire dans un récent « courrier des lecteurs » (cf. La Liberté du 28 octobre 2022), il ne suffit pas de retirer des fusibles pour assainir l'éclairage public. Le but n'est pas de supprimer ce dernier, mais de l'utiliser à bon escient, lorsqu'il est nécessaire. La solution d'éteindre un lampadaire sur deux est également une fausse bonne idée. Cela créerait des zones contrastées entre ombres et lumières, qui pourraient s'avérer dangereuses

pour les usagers de la route dans des conditions de mauvaise visibilité, en particulier lorsque le brouillard ou la pluie font leur apparition.

Une solution d'extinction durant certaines heures de la nuit peut, par exemple, s'accompagner d'un système de détection permettant de réactiver l'éclairage au passage d'un piéton ou d'un véhicule. Cette solution permettrait de diminuer, voire de couper l'éclairage plus tôt pour n'être allumé qu'en cas de nécessité. En plus des économies ainsi réalisées, nous rendrions à la nuit ses mystères et son obscurité aujourd'hui disparus, pour le plus grand bonheur du peuple des animaux nocturnes et des lutins.

Le Conseil communal présentera le fruit de ses réflexions lors du Conseil général du 15 décembre prochain.

Pierre Bovet
Conseiller communal



L'ÉNERGIE EST LIMITÉE. NE LA GASPILLONS PAS.

Voici quelques informations figurant sur Internet et très utiles pour aider à économiser l'énergie.



Confédération suisse. Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Ce site internet présente la situation actuelle en Suisse pour l'électricité, le gaz naturel, le mazout, le diesel/es-
sence et le bois et des conseils d'économie pour les ménages privés et les entreprises.

[suisseenergie.ch/programmes/stop-gaspillage/
page-daccueil/](https://suisseenergie.ch/programmes/stop-gaspillage/page-daccueil/)

Confédération suisse. Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) avec hotline/e-mail pour que les citoyens et les entreprises puissent adresser leurs questions relatives à l'énergie.

bwl.admin.ch/bwl/fr/home.html

Plus de 500 conseils pratiques pour économiser l'énergie et préserver l'environnement : vie quotidienne, bâtiment, biodiversité, planète et moins gaspiller.

energie-environnement.ch



Le Groupe E propose d'agir face au risque de pénurie d'énergies avec des conseils et des mesures concrètes.

groupe-e.ch/fr/penurie

Ostral est l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Elle dépend de l'Approvisionnement économique du pays (Confédération) et devient active sur son ordre si une pénurie d'électricité survient.

www.ostral.ch/fr

OIC Gaz est l'organisation d'intervention en cas de crise. Elle est surveillée par l'Approvisionnement économique du pays et devient active sur son ordre si une pénurie de gaz survient.

www.kio.swiss/fr/

David Bonny,
Responsable du dicastère Cité de l'Énergie

RÉNOVATION DES BIENS IMMOBILIERS : UN INTÉRÊT ET UN ENJEU



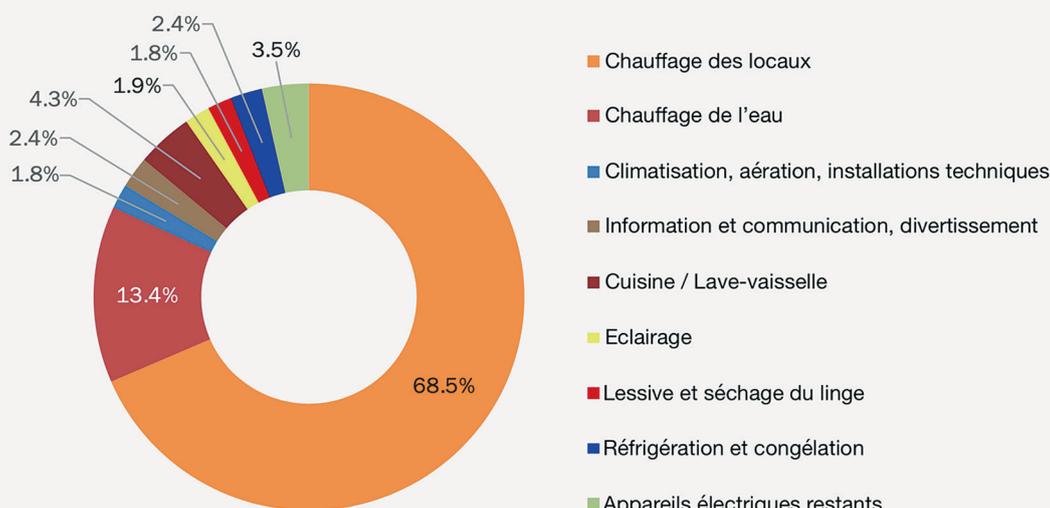
Le 21 septembre dernier, parallèlement à la réflexion que mène la Commune de Prez sur les bâtiments dont elle est propriétaire, la Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité a eu le plaisir

d'accueillir Messieurs André Lehmann et Rolf Boschung, consultants en optimisation énergétique, pour une séance d'information devant une cinquantaine de citoyens intéressés à rénover leurs biens immobiliers. Retour sur quelques éléments-clés.

La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas. Chaque geste compte et les efforts sont d'autant plus précieux s'ils s'appliquent au chauffage et au chauffage de l'eau, qui représentent plus de 80% de la consommation totale d'énergie dans un ménage.

Structure de la consommation finale d'énergie dans les ménages privés

(Pour l'année 2021, en % ; tiré et traduit de OFEN, *Analyse des schweizerischen Energieverbrauchs 2000–2021 nach Verwendungszwecken*, octobre 2022, p. 47)



Dans ce contexte, rénover son bien immobilier en menant une réflexion sur son enveloppe et sur son approvisionnement en chauffage prend tout son sens.

Pourquoi rénover son bien immobilier ?

- Maintenir, voire augmenter la valeur de son bien sur le marché immobilier
- Moderniser son installation de chauffage et potentiellement gagner de l'espace (remplacer une chaudière à mazout par un chauffage à distance ou une pompe à chaleur libère une pièce)
- Améliorer le confort (p. ex. par une meilleure isolation)
- Profiter des subventions et déductions fiscales
- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre et soutenir l'effort contre le changement climatique, le bâtiment représentant 45% de la consommation d'énergie
- Diminuer sa facture d'électricité

Quelle stratégie de rénovation ?

Il convient dans un premier temps d'identifier le ou les éléments à rénover à l'aide du Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments. Le CECB, qui dresse un état de la situation, ou le CECB+, qui ajoute des propositions de rénovation, permettent d'établir une stratégie pour les travaux à entreprendre. A titre d'exemple, si des interventions sont prévues sur l'isolation et le chauffage, il est pertinent d'entreprendre d'abord des modifications sur l'enveloppe du bâtiment. Après avoir ressenti les effets de cette amélioration, les besoins en chauffage seront mieux connus et le choix du modèle d'installation pourra être mieux ciblé.

Si des subventions ont été demandées dans le cadre d'une rénovation, il importe d'attendre la réponse des services compétents avant de débiter les travaux.

Plus d'infos sur les démarches et les subventions sur le site du Programme Bâtiments Fribourg : <https://www.leprogrammebatiments-fr.ch>.

Il convient encore de préciser que rénover son bien immobilier peut certes prendre du temps, mais produit des effets sur des décennies.

L'énergie solaire, un potentiel à exploiter

La Commune de Prez encourage ses citoyen·ne·s à considérer l'énergie solaire

comme possibilité de production d'électricité ou de chaleur. De nombreux toits proposent une exposition au soleil intéressante. Associés par exemple à une pompe à chaleur, les panneaux solaires photovoltaïques représentent ainsi un excellent moyen de produire et de consommer des énergies renouvelables.

Si vous souhaitez estimer le potentiel photovoltaïque ou thermique de votre toit, l'application toitsolaire, développée conjointement par l'Office fédéral de l'énergie, Swisstopo et MétéoSuisse, vous permet d'en savoir un peu plus : <http://sonnendach.ch>.

Si vous souhaitez réfléchir à des alternatives pour votre chauffage, le Service de l'Energie de l'Etat de Fribourg a élaboré un comparatif : https://appl.fr.ch/sde_chauffage/FR.

La Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité se tient également à votre disposition pour toute question et vous souhaite une excellente fin d'année.

Samuel Gendre
Président de la ComEn
e-mail : samuel.gendre@prez.ch

ÇA DÉCHIRE!



Votre imprimeur

Route du Petit-Moncor 12 | 1752 Villars-sur-Glâne
026 401 13 13 | imprimerie@mtlsa.ch | www.mtlsa.ch

LA DÉCLARATION D'IMPÔTS : UNE CORVÉE À DES FINS UTILES

Remplir sa déclaration d'impôts n'est pas une tâche agréable ; il faut fournir plusieurs documents et il est facile de se perdre dans toutes ces colonnes et ces pages. On dirait presque une invitation à baisser les bras ! Pourtant, cela peut vous éviter bien des soucis.

Tous les détenteurs d'un permis C et les citoyens suisses doivent déclarer leur revenu et leur fortune une fois par année à l'aide de la déclaration d'impôts.

Les risques de la taxation d'office : Lorsque vous ne rendez pas votre déclaration d'impôts, l'organe chargé de la taxation dans le canton de Fribourg, le Service Cantonal des Contributions (SCC), évalue votre revenu et votre fortune imposable selon les informations à disposition. Les calculs effectués ne correspondent souvent pas à la réalité et le montant final est plus élevé que ne le sont le revenu et la fortune imposables. Vous risquez alors de devoir payer un montant trop élevé sans en avoir les moyens.

De plus, lorsque vous ne déclarez pas vos impôts, vous recevez **une amende** calculée en fonction de votre revenu.

Finalement, il est important de savoir qu'en cas de taxation d'office, même si votre revenu est bas, vous n'aurez **pas droit aux subsides de l'assurance maladie**.

Contact avec la commune de Prez : N'hésitez pas à contacter la Caisse communale si vous estimez que les acomptes calculés sont inadaptés. Il est possible d'adapter facilement vos acomptes lors d'une augmentation/diminution prévue de vos revenus.

Si vous entrez dans la vie active : Il est possible de demander la préparation d'acomptes à la Caisse communale. Dans tous les cas, pensez **à réserver un montant pour le paiement de vos impôts**. Il est possible d'estimer les montants sur le site du SCC.

Philippe Jolliet,
Conseiller communal

Les conseils et astuces de Caritas Fribourg

Remplir sa déclaration à temps / payer la facture jointe par le SCC en cas de prolongation.

Se rendre aux points de rencontres / appeler les hotlines téléphoniques mises en place par le SCC (voir l'enveloppe transmise par leurs soins).

Contactez le SCC du canton de Fribourg en cas de questions au
+41 26 305 33 00 / <https://www.fr.ch/dfin/scc>

Pour les femmes :

Espace femme propose des cours pour remplir une déclaration d'impôts à certaines périodes de l'année. Renseignez-vous sur <https://espacefemmes.org/>

Pour les plus de 60 ans :

Pour les impôts 2022, Pro Senectute remplit votre déclaration d'impôts de mi-janvier à la fin du mois d'avril 2023 à moindres coûts. Renseignez-vous sur <https://fr.prosenectute.ch/>

Pour les membres d'un syndicat :

Certains syndicats proposent parfois à leurs membres de remplir leur déclaration d'impôts à moindres coûts. Renseignez-vous auprès d'eux.

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS À PREZ

La Commune de Prez a la chance de pouvoir compter sur une offre variée d'activités culturelles, sportives et de loisirs : musique, chant, gymnastique, foot, volley, théâtre, cirque, ludothèque, etc. Vingt-huit sociétés implantées dans les trois villages offrent des possibilités pour chaque citoyen·ne.

Vous trouverez sur le site internet de Prez (<https://prez.ch/>), la liste des sociétés et pour chacune les contacts et les coordonnées du ou de la président·e.

Cette année, la Commune a pu vivre des manifestations importantes avec le giron des Musiques de la Sarine, qui a eu lieu à Noréaz, la fête du 1^{er} août et la fête du feu à Prez-vers-Noréaz.

Ces trois moments ont permis de rassembler les trois villages et créer un esprit festif des plus réussis.

Le Conseil communal remercie, une fois encore, la Cigonia pour cette belle fête de « Prez'histoire » et les trois sociétés de jeunesse qui se sont rassemblées pour nous organiser les deux fêtes au mois d'août et septembre.

Cette année, la commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs, associant le Conseil général et le Conseil communal, a travaillé sur le projet des chemins pédestres. Nous reviendrons au printemps sur ce dossier.

La commission s'est aussi penchée sur la mise en place d'une unique USL (Union des Sociétés Locales). En novembre, une rencontre aura lieu entre la commission et les comités des sociétés afin de finaliser le projet des statuts. Nous espérons que ces derniers pourront être validés au printemps.

Nous finirons l'année le 11 décembre, avec la mise en place d'un repas unique pour tou·te·s les aîné·e·s de Prez. Cette rencontre sera aussi l'occasion pour des sociétés locales de soutenir la manifestation en proposant soit une prestation, soit ses services dans l'organisation.

Les sociétés locales contribuent au bien-vivre et au bien-être de la collectivité. Nous ne pouvons que les soutenir, et encourager chacun et chacune à s'inscrire ou à participer aux activités proposées dans la commune de Prez.

Isabelle Bersier
Conseillère communale



Modifications de la Loi sur le Contrôle de l'habitant : Obligation d'annonce de tiers

La Loi sur le contrôle de l'habitant du 23 mai 1986 a subi des modifications qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Les modifications concernent, entre autres, l'obligation d'annonce de tiers, à savoir :

Art. 6a Déclaration d'arrivée – Obligation d'annonce de tiers

- 1 Toute personne telle que bailleur, gérant d'immeubles ou logeur, qui loge un tiers contre rémunération pour une durée de plus de trois mois, est tenue d'annoncer l'arrivée de ce tiers dans les quatorze jours.

Art. 6b Déclaration d'arrivée – Modalités

- 1 Les tiers soumis à l'obligation d'annonce selon l'article 6a peuvent le faire par correspondance ou par voie électronique, auprès du préposé au contrôle des habitants.
- 2 Les informations transmises par les personnes soumises à l'obligation d'annonce au sens de l'article 6a sont les suivantes : nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse de domicile, commune de domicile, date de déménagement et, pour autant que possible, identificateur du bâtiment (EGID) et identificateur de logement (EWID).
- 3 L'annonce faite par un tiers ne dispense pas la personne concernée des formalités qu'elle doit accomplir personnellement, et réciproquement.

Art. 8 Déclaration d'arrivée – Production et dépôt des documents

- 1 Toute personne astreinte à l'obligation d'annoncer au sens des articles 6 et 6a communique, de façon conforme à la vérité, les données nécessaires à la tenue des registres des habitants.

...

Art. 10 Changement de situation

- 1 Tout changement des données relatives à l'identité et à l'adresse d'une personne établie ou en séjour (art. 6 let. a et e à g LHR et art. 4 al. 2 let. a de la présente loi) doit être communiqué dans les trente jours par toute personne astreinte à l'obligation d'annonce au sens des articles 6 et 6a.
- 2 ...

Art. 11 Déclaration de départ

- 1 La personne qui quitte la commune doit annoncer son départ au préposé sans délai et indiquer sa destination.
- 2 Cette obligation incombe également à toute personne désignée à l'article 6a, à l'exception toutefois de l'obligation d'indiquer la destination de la personne qui quitte le logement.

Vous pouvez consulter la Loi sur le Contrôle de l'habitant en suivant le lien suivant : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/114.21.1

Nous remercions d'ores et déjà les personnes concernées par ces articles de loi d'annoncer les mutations au contrôle de l'habitant :

- par courrier à l'adresse : **Contrôle de l'habitant, Route de Fribourg 19, 1746 Prez-vers-Noréaz**
- par courriel à l'adresse : **habitants@prez.ch**

Service de repas à domicile



Si vous êtes en difficulté, malade, accidenté·e ou en convalescence, vous pouvez faire appel au Service de repas à domicile. Les repas préparés par l'équipe de cuisine de la Résidence St-Martin de Cottens peuvent être appropriés à vos besoins. Ils sont livrés par une équipe de bénévoles des aînés de Noréaz, toute l'année, excepté les week-ends et jours fériés.

Prix du repas livré à domicile : **CHF 12.50**

Inscriptions et renseignements :
Mme Suzanne Morel, T 079 322 59 55

Cartes journalières

2 cartes journalières CFF sont à disposition des citoyen·ne·s de Prez pour le prix de CHF 40.- par carte et par jour (CHF 48.- pour les habitant·e·s des autres communes).

Pour en disposer, il vous suffit de consulter les disponibilités en ligne sur le site internet communal en suivant le lien : <https://prez.ch/autorites-administration/secretariat/cff> et de les commander auprès de l'administration communale en envoyant un courriel à commune@prez.ch [n'omettez pas d'indiquer le nombre de cartes désirées (1 ou 2) par jour choisi] ou en appelant le T 026 470 40 20.

Les cartes sont à retirer au guichet communal durant les horaires d'ouverture, contre paiement au comptant.

Si vous renoncez à votre réservation, nous vous prions de le faire au minimum 7 jours à l'avance. Si ce délai ne devait pas être respecté, les cartes journalières réservées vous seront facturées ; il en est de même pour les cartes non-retirées.



Offres « Last minute »

La vente de ces cartes rencontre un grand succès. Cependant, il en reste toujours un certain nombre invendu.

A partir du 1^{er} janvier 2023, vous pouvez acquérir les cartes CFF arrivant à échéance avec une réduction de 50 %. **La réservation de ces cartes, sous quelque forme que ce soit, n'est pas possible.**

Nous espérons ainsi réduire le nombre de cartes invendues et inciter encore plus la population à utiliser les transports publics.

Pour voir quand et quelle(s) carte(s) vous pouvez acheter en Last Minute, veuillez-vous référer au tableau ci-dessous.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Jours d'ouverture de l'administration	Lundi 15h00-19h00	→						
	Mardi 13h30-17h00		→					
	Jeudi 08h30-11h30 13h30-17h00	→			→			

Légende

- Jours d'ouverture (achat des cartes possible pour les jours fléchés en rouge)
- Jours concernés par l'offre



Cette offre est également proposée pour la période de fermeture durant les fêtes de fin d'année, **du 22 décembre 2022 au 9 janvier 2023**, aux conditions suivantes :

- ces cartes au prix « Last minute » peuvent être retirées au guichet **le jeudi 22 décembre 2022 uniquement**. L'administration sera

exceptionnellement ouverte ce jour-là de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

- **la réservation, sous quelque forme que ce soit, n'est pas possible.**
- le bénéficiaire consulte les disponibilités en ligne et se présente au guichet de l'administration pour retirer la/les carte/s.



Subventionnement des abonnements de transports publics

Notre commune soutient l'utilisation des transports publics de manière concrète. Tout abonnement acheté dès le 1^{er} janvier 2021 (la date d'achat fait foi) est subventionné selon le tarif suivant :

- abonnements demi-tarif CFF : CHF 40.-/an
- abonnements nominatifs : 20% du prix d'achat, mais au maximum CHF 200.-/an

Les demandes sont à envoyer ou à remettre à l'administration communale accompagnées des copies de l'abonnement et de la quittance d'achat.

A partir du 1^{er} janvier 2023, les demandes de remboursement pourront être faites dans un délai de 6 mois maximum depuis la date d'achat de l'abonnement. Il n'y aura pas d'entrée en matière en dehors de ce délai.



Objets perdus ou trouvés

Si vous avez perdu ou trouvé un objet, vous pouvez vous rendre sur le site du Service des objets trouvés suisse.

Cette plateforme internet, à laquelle toutes les communes fribourgeoises sont connectées permet de gérer les objets trouvés de manière harmonisée. Les communes y saisissent les objets trouvés sur leurs territoires ; les

propriétaires peuvent y rechercher l'objet qu'ils ont perdu.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet <https://prez.ch/autorites-administration/secretariat/objets-trouves>.

Vous y trouverez également la liste des objets trouvés dans la commune et conservés à l'administration. Voici les biens qui s'y trouvent actuellement :

Mai 2022	Roman de l'auteure Katarina Bivald
Mai 2022	Clé de voiture retrouvée durant le giron des Musiques à Noréaz
27 juillet 2022	Clé retrouvée sur le trottoir de la Route de Fribourg à la hauteur du n° 108 à Prez-vers-Noréaz
30 août 2022	Clé retrouvée à côté du terrain de foot à Prez-vers-Noréaz
Septembre 2022	Carte retrouvée sur le parking de l'administration communale à Prez-vers-Noréaz

Ces objets peuvent être récupérés par leur propriétaire au guichet de l'administration, sur présentation d'une pièce d'identité.

Taille des haies et des arbres situés en bordure des routes publiques



En vertu des articles 93 à 96 de la loi sur les routes de 1967, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année.

Nous rappelons ci-après les dispositions minimales que doivent respecter les propriétaires pour assurer la sécurité des usagers du domaine public et permettre la bonne exécution de tous les travaux d'entretien de ces voies publiques par les services communaux :

- toute branche d'arbres ou d'arbustes débordant sur le trottoir doit être coupée jusqu'à une hauteur de 3 m mesurée à partir du niveau de ce dernier;
- tout débordement de haies vives sur le trottoir ou la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent, en aucun cas, la limite de propriété;
- toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m mesurée au-dessus de la chaussée.

D'autre part, la végétation ne doit pas masquer la signalisation routière, de même que les visibilitées aux carrefours et aux accès (privés ou publics). Elle ne doit pas non plus masquer l'éclairage public, les bornes d'hydrantes, les coffrets électriques, téléphones et télévisions. Les dispositions de la loi sur les routes, de même que les normes concernant les visibilitées aux accès et aux carrefours sont réservées.

L'article 94 de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes stipule ce qui suit en matière de taille des haies vives en bordure de chemins :

1. Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.
2. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.
3. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Un grand merci pour votre collaboration.



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ... POUR UN BON VOISINAGE

En l'absence d'un règlement communal de police, le Conseil communal rappelle les règles d'usage, et notamment :

en matière d'ordre public, il est généralement interdit :

- de causer désordre et tapage ;
- de faire du feu en dehors des endroits prévus à cet effet ;
- de porter atteinte à la flore et à la faune ;

en matière de tranquillité publique, il est communément interdit :

- de provoquer, sur le domaine public ou sur une propriété privée, des nuisances sonores pouvant porter atteinte à la tranquillité publique ;

il est en particulier interdit :

- de faire du bruit sans nécessité sur le domaine public de 22h00 à 06h00 ;
- d'utiliser sur le domaine privé, des instruments ou appareils bruyants (ventilateur, pompe, aspirateur, compresseur, tondeuse à gazon,

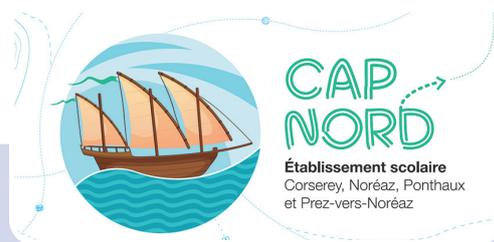
motoculteur ou d'autres machines à moteur analogues) dont le son est entendu par les habitants voisins et les importune pendant les jours et/ou horaires suivants :

- le dimanche et les jours fériés
 - du lundi au vendredi de 12h00 à 13h00 et de 20h00 à 07h00 (le vendredi dès 19h00)
 - le samedi jusqu'à 08h00, de 12h00 à 13h00 et dès 18h00
- d'utiliser sur le domaine privé des machines de chantier produisant des nuisances sonores excédant les prescriptions fédérales.

Le Conseil communal vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à votre voisinage. Les parents sont priés d'expliquer les règles de conduite essentielles à leurs enfants. En effet, des plaintes écrites ont été adressées à la commune, en particulier pour des nuisances sonores à la place de jeux de Prez-vers-Noréaz.

Lors de tout dérangement, prière d'appeler la police de proximité au 117.





La Commune de Prez

met au concours le poste suivant

Conducteurs remplaçants de bus scolaire (H/F),

Catégorie D ou D1 code 106

Entrée en fonction : de suite

Nous demandons des personnes dynamiques et flexibles, aimant le contact avec les enfants.

Les dossiers de candidatures complets, avec curriculum vitae, lettre de motivation, et copie du permis de conduire, sont à envoyer à l'Administration communale de Prez, route de Fribourg 19, 1746 Prez-vers-Noréaz avec mention « Conducteur remplaçant » ou de préférence par courriel à commune@prez.ch.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact avec Mme Séverine Egger, Conseillère communale en charge des écoles, au T 079 391 64 06.

SAMEDI 10 DECEMBRE 2022 VENTE DES SAPINS DE NOËL

CORSEREY

Vente à la déchetterie
de 08h00 à 10h30

NORÉAZ

Rte de Ponthaux 4
(devant le Vieux Grenier)
de 09h30 à 11h00

PREZ-VERS-NORÉAZ

A l'école
de 10h00 à 11h00



THÉ SERVI SUR LES 3 SITES

Vente organisée en collaboration
avec le conseil des parents en faveur
des activités des élèves
du cercle scolaire de Prez-Ponthaux.

Noréaz et le groupement des dames de Prez-vers-Noréaz, organise trois récoltes en faveur des Cartons du Cœur aux lieux et dates suivants :

Noréaz, samedi 3 décembre 2022,
de 9h30 à 11h30 à la salle communale

Prez-vers-Noréaz, samedi 10 décembre
2022, de 10h00 à 11h00 à l'école, dans le
cadre de la vente des Sapins de Noël

Corserey, samedi 17 décembre 2022,
de 09h30 à 10h30 à la salle paroissiale

Les denrées alimentaires qui se conservent bien ainsi que les produits de première nécessité sont les bienvenus. Les produits frais comme les fruits et légumes, la viande et le poisson ainsi que les produits contenant de l'alcool ne peuvent pas être acceptés.

Les dons en espèce sont également les bienvenus.

D'avance, nous vous remercions pour votre générosité et vous souhaitons d'ores et déjà à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année !

Informations de la Paroisse



La fin de l'année est une période économiquement difficile pour les foyers les plus précaires. Aussi, afin de venir en aide aux plus démunis de la région, notre paroisse, en association avec la Vie Montante de



L'Accueil extrascolaire (AES) Le P'tit Paradis fête ses 10 ans

Samedi 21 janvier 2023
10h30 — 16h00
Complexe communal de Noréaz

Activité surprise et inédite pour petits et grands
Apéritif officiel à 11h30
Raclette dès 12h00

Inscription jusqu'au 23 décembre 2022
auprès de aes@prez.ch

L'équipe de l'AES se réjouit de
partager ce moment avec vous.

Infos destinées aux familles qui fréquentent ou qui ont fréquenté l'AES,
ainsi qu'à tous nos partenaires.
Ce jour-là, les enfants resteront sous la responsabilité de leurs parents.

Nouveaux horaires et prestations dès le 11 décembre 2022



UN RÉSEAU ENCORE PLUS DENSE ET EFFICACE

NOUVEAUX HORAIRES ET PRESTATIONS DÈS LE 11 DÉCEMBRE 2022

tpf.ch/nouveautes

LA PAROLE À ...

MARIE-CLAUDE VUARNOZ, ANCIENNE SECRÉTAIRE COMMUNALE DE CORSEREY



Biographie express

Naissance : 27 août 1958

Famille : mariée à Christian, 5 enfants, 5 petits-enfants

Formation : employée de commerce, gestionnaire d'exploitation

Travail : exploitation agricole, secrétaire communale

Hobbies : cuisine, vélo, scrabble, lecture

La commission de l'information est allée à la rencontre de Madame Marie-Claude Vuarnoz, qui vient de prendre sa retraite.

C'est donc à Corserey que nous nous sommes rendus pour interviewer cette ancienne secrétaire communale, active de 2003 à 2019 dans sa commune d'origine, et de 2020 à 2022 dans la nouvelle commune de Prez.

Marie-Claude Vuarnoz a commencé son activité professionnelle de secrétaire communale le 1^{er} mai 2003. A cette époque, la commune de Corserey vivait une période difficile, marquée par un manque cruel de candidats pour la fonction de conseiller communal. C'est ainsi que le secrétaire communal en poste, M. Joseph Bard, choisit de s'engager en qualité de conseiller communal, laissant la porte ouverte à une nouvelle personne. La candidature de Marie-Claude Vuarnoz a été retenue, lui permettant de devenir la première femme de la commune à occuper ce poste.

Durant ces 16 ans d'activité, Marie-Claude a touché à toutes les tâches relevant d'une administration communale : le suivi des séances du Conseil communal, la rédaction des procès-verbaux des assemblées communales, les courriers, le contrôle des habitants, la gestion des cartes d'identité, des passeports, le suivi des personnes au chômage, les constructions, l'organisation des votations et élections, etc.

Durant la période 2006-2012, de nombreuses constructions ont vu le jour à Corserey ; l'abri PC a été achevé, la commune s'est dotée de trottoirs le long des routes principales. Un bâtiment s'est construit comprenant des salles de classes, une salle communale, un bureau communal. Dans la foulée, la nomenclature des rues

et la mensuration du cadastre communal ont été réalisées, ainsi qu'un joli abri forestier.

Malgré la petite taille de la commune, le travail administratif a été soutenu. En plus des projets réalisés, il a été indispensable de mettre en place de nouveaux logiciels de travail exigés par la loi, spécialement pour le contrôle des habitants, les constructions et les votations.

Marie-Claude Vuarnoz a connu 5 syndics successifs, ce qui nécessitait à chaque fois une nouvelle adaptation : Claude Jacquiard, Claude-Eric Brülhart, Pierre-Alain Beney, Florian Chataigny et André Ackermann. Elle a côtoyé une vingtaine de conseillers communaux.

Les dernières années de travail à la commune de Corserey ont été assez difficiles. La perspective d'une fusion avec les communes de Noréaz et Prez-vers-Noréaz allait permettre de continuer sur des bases nouvelles et de ramener le calme.

Nous avons demandé à Marie-Claude Vuarnoz comment elle a vécu ces années d'engagement et quels sentiments l'animent au moment de la retraite.

Parmi les nombreuses tâches que vous avez assumées, lesquelles ont eu vos préférences ?

J'ai beaucoup apprécié la grande variété des tâches qui m'incombaient, et spécialement le contrôle des habitants. Ce travail a un côté social, proche des gens. J'ai fait de belles rencontres. Certains travaux administratifs comme les statistiques, l'établissement de diverses listes et inventaires, ont été moins intéressants, mais faisaient partie du job.

Quels bons souvenirs aimeriez-vous relater ?

Je me souviens de belles fêtes communales comme l'inauguration des nouveaux bâtiments communaux en 2008. Je pense aussi à ce petit cochon entier cuit à la broche lors de l'inauguration de la cabane forestière et aux feux gigantesques du 1^{er} août. Ces moments conviviaux étaient très appréciés et permettaient de souder les liens entre élus et citoyens.

Il est bon de se remémorer ces périodes joyeuses qui rythmaient la routine habituelle. Dans ce sens, j'encourage le Conseil communal et les employés de la nouvelle commune de Prez à tisser des liens et des rapports entre les générations, à créer des activités et à prendre des décisions en respectant les idées de chacun.

Comment avez-vous vécu la fusion des communes en 2020 ?

Le processus de fusion allait permettre à Corserey de poursuivre sur de nouvelles bases. Lors des discussions préparatoires, j'ai exprimé le souhait de ne pas prendre la responsabilité de secrétaire communale au sein de la nouvelle administration. Mon choix a été respecté. J'en profite pour remercier les conseillers communaux et syndics de l'ancienne commune de Corserey et de l'actuelle commune de Prez avec qui j'ai travaillé.

Vous avez encore travaillé dans la nouvelle commune de Prez de 2020 à l'été 2022. Comment s'est passée cette dernière étape de votre parcours professionnel ?

La mise en place de la nouvelle commune de Prez en 2020 a été compliquée, ceci a demandé à tout le personnel beaucoup de temps et d'efforts.

La restructuration est un beau défi, j'en suis convaincue. Je souhaite que la nouvelle commune veille à ne pas perdre les contacts avec la population et que le changement soit bénéfique pour tous.

Maintenant que vous avez cessé votre activité, seriez-vous d'accord de nous dire comment vous vivez votre retraite ?

Mon premier projet est de prendre du temps bienfaisant avec la famille et les amis, de cuisiner de bons petits plats, de vivre de belles vacances. J'aime aussi me balader en vélo et j'aurai enfin le temps de réaliser des albums de photos laissés en plan depuis de nombreuses années.

Selon la formule consacrée, nous souhaitons à Marie-Claude Vuarnoz une belle et longue retraite bien méritée !

Interview réalisée par Claudine Perroud



SENTIERS PÉDESTRES DE L'UNITÉ PASTORALE NOTRE-DAME DE LA BRILLAZ NEUF BOUCLES ET UN PARCOURS PASTORAL

En attendant les sentiers pédestres communaux qui relieront les trois villages de la commune, nous avons le plaisir de vous présenter les sentiers de l'UP.

De quoi s'agit-il ?

L'Unité Pastorale Notre-Dame de la Brillaz a mis sur pied une commission ad hoc, dans le but de réaliser un réseau de sentiers de randonnées parcourant les sept paroisses de l'UP. Au final, ce sont 9 différentes boucles, de 8 à 12 kilomètres qui ont été balisées. Ces sentiers permettent de vous balader autour de nos villages, d'apprécier nos forêts, nos cours d'eau et nos champs, de découvrir de beaux points de vue et les lieux de culte de la région, églises, chapelles et oratoires.

Les boucles de notre territoire communal

Nous avons choisi de vous présenter les circuits

de notre commune et paroisse de Prez ; il s'agit de la boucle no 2 partant de l'église de Corserey, la boucle no 7 partant de l'église de Noréaz et la no 9 partant de l'église de Prez-vers-Noréaz.

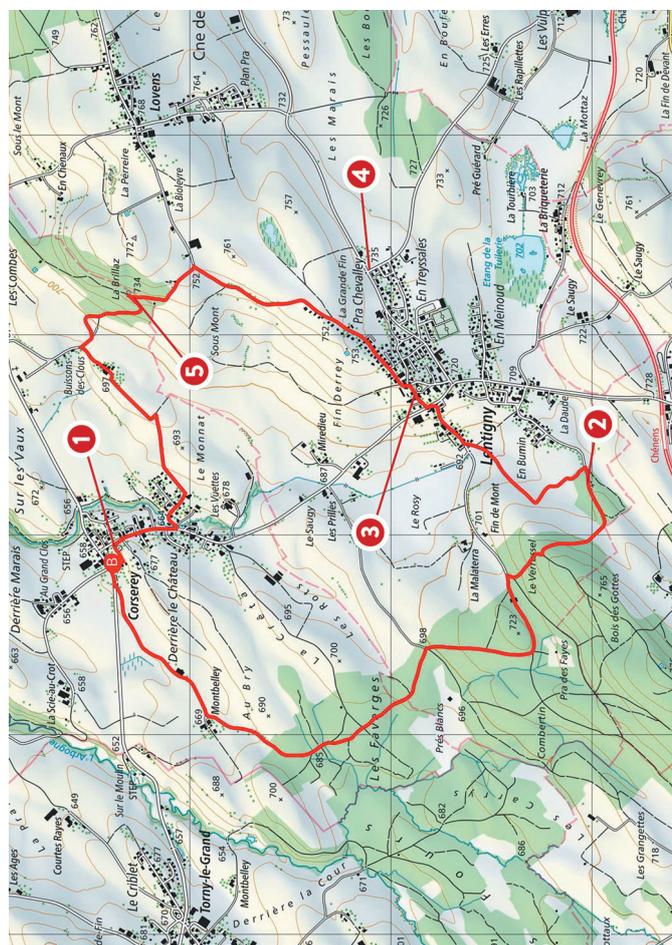
De plus, un parcours pastoral est prévu à Noréaz. Celui-ci sera inauguré au printemps prochain.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à randonner sur nos sentiers de l'UP !

Claudine Perroud
Membre de la commission
« Sentiers pédestres » de l'UP

Tous les parcours sont téléchargeables sur :

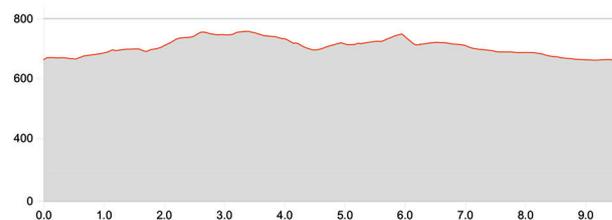
<https://upndlabrillaz.ch/sentiers>



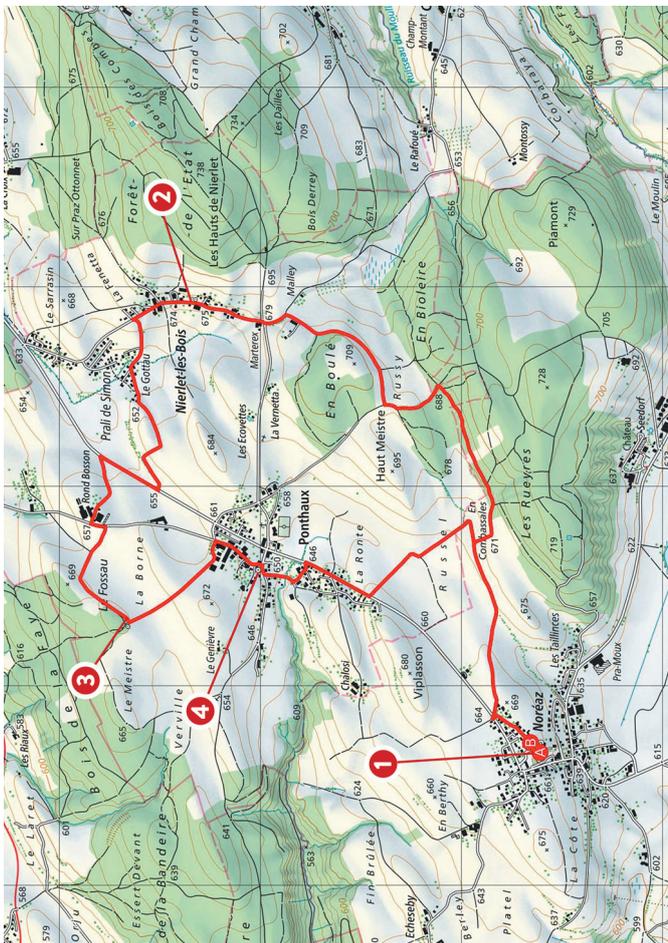
CORSEREY



ÉGLISE STS-PIERRE-ET-PAUL CONSTRUCTION 1896 CONSECRATION 1912	GROTTE, ORATOIRE NOTRE-DAME DE LOURDES 1958	ÉGLISE STS-PIERRE-ET-PAUL BAROQUE, CLOCHER EN BULBE 1840
CHAPELLE DE PELLEVOISIN 1894	CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA BRILLAZ, SAINTE PATRONNE DE L'UNITÉ PASTORALE, 1927	CONTENU À TÉLÉCHARGER SCANNER ICI



LONGUEUR :	9.63km	ALTITUDE MIN / MAX :	660m / 756m
MONTÉE / DESCENTE :	204m / 204m	À PIED EN ÉTÉ :	2h26



NORÉAZ



1
ÉGLISE ST-JACQUES
CONSECRATION
1958



2
CHAPELLE ST-GORGON
1959



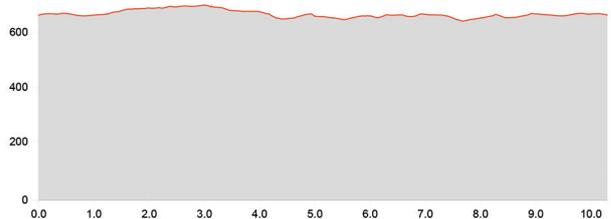
3
ORATOIRE
NOTRE-DAME DE FATIMA
1959



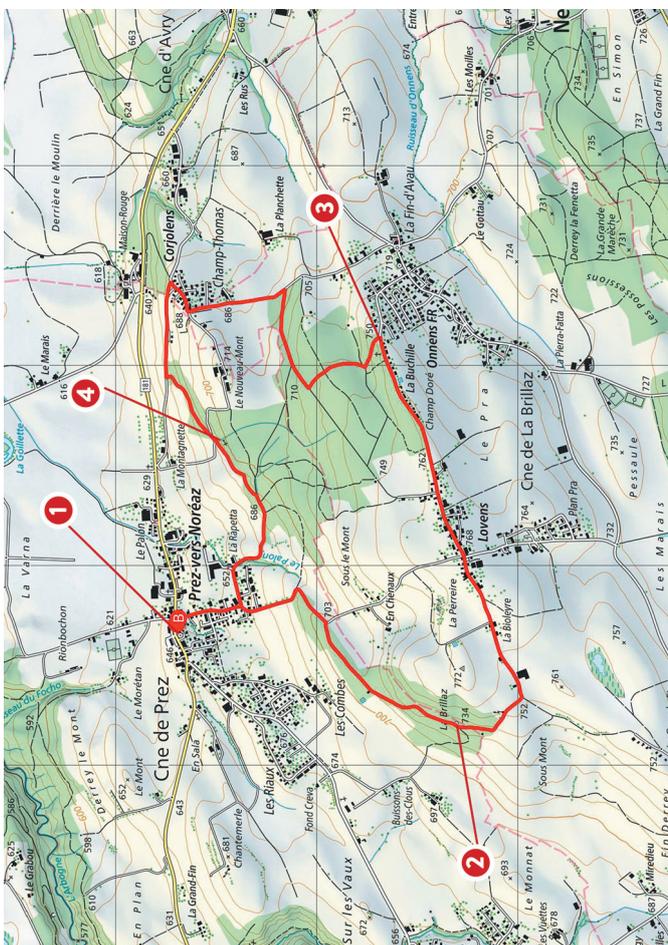
4
ÉGLISE ST-MAURICE
FIN 19^{ME} SIÈCLE



CONTENU À TÉLÉCHARGER
SCANNER ICI



LONGUEUR :	10.31km	ALTITUDE MIN / MAX :	639m / 697m
MONTÉE / DESCENTE :	171m / 171m	À PIED EN ÉTÉ :	2h33



PREZ-VERS-NORÉAZ



1
ÉGLISE ST-JEAN-BAPTISTE
CONSECRATION 1835
BOURDON DE 5 TONNES



2
CHAPELLE NOTRE-DAME
DE LA BRILLAZ, SAINTE PATRONNE
DE L'UNITÉ PASTORALE, 1927



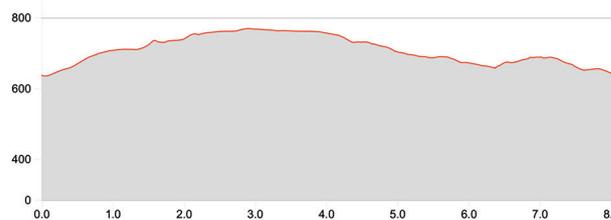
3
GROTTE, ORATOIRE
NOTRE-DAME DE CHEZ NOUS
1951



4
ORATOIRE DU SACRÉ-CŒUR
1910



CONTENU À TÉLÉCHARGER
SCANNER ICI



LONGUEUR :	8.14km	ALTITUDE MIN / MAX :	635m / 769m
MONTÉE / DESCENTE :	192m / 193m	À PIED EN ÉTÉ :	2h05

TOUS RÉUNIS POUR LA FÊTE NATIONALE

Un soir du mois de mars 2022, Cédric, Ilan et moi-même avons eu rendez-vous avec Isabelle Bersier. Ce soir-là, les rouages d'une belle fête se mettaient gentiment en marche. Comité après comité, les trois présidents et les trois caissiers ont réfléchi au meilleur moyen d'unir leurs forces pour organiser cette fameuse fête nationale communale. Chaque société disposant de matériel, de ressources et de savoir-faire différents, il a fallu se répartir les tâches judicieusement.

Depuis le début du mois de juillet, vous avez certainement entendu les tronçonneuses ronronner pendant plusieurs heures. Il s'agissait d'une petite équipe n'ayant pas peur du vide, coachée par Jonathan Rey. Jour après jour, elle montait une immense tour de bois allant jusqu'à 15 mètres !

La semaine précédant la fête, vous avez peut-être vu quelques voitures, remorques et autres machines s'affairer autour de la buvette du foot de Prez-vers-Noréaz. Les membres des trois sociétés de jeunesse se sont donnés un mal fou pour vous accueillir sur une place de fête spacieuse et chaleureuse. Les montages n'ayant pas été de tout repos, nous nous sommes autorisés une soirée de détente sous la tonnelle la veille de la fête.

Suite aux conditions météorologiques trop sèches, nous avons malheureusement été contraints d'annuler l'allumage du feu le soir de la fête. Une fois n'est pas coutume, les trois jeunesses se sont à nouveau réunies le 23 septembre pour organiser une seconde fête, plus petite, afin que vous profitiez du spectacle. Le feu s'embrasait enfin !

Cette année a été enrichissante pour nos trois sociétés. Nous retenons premièrement la belle

collaboration et l'entente parfaite. Cela nous a permis de créer une ambiance conviviale lors des montages, de la fête et des démontages. Nous retenons également certains points à améliorer pour les prochaines éditions, notamment au niveau de la restauration... Un sans-faute du premier coup aurait été trop beau pour être vrai.

Nous avons été victimes de notre succès ! Ce succès est la preuve que vous, les habitants de la commune de Prez êtes actifs et vous déplacez volontiers lors des manifestations villageoises. Nous vous en remercions chaleureusement.

Un grand merci au comité d'organisation :

Pour la Jeunesse de Corserey :
Cédric Chatagny, président
Alec Bersier, caissier

Pour la Jeunesse de Noréaz :
Didier Corpataux, président
Gaëlle Corpataux, caissière

Pour la Jeunesse de Prez-vers-Noréaz :
Ilan Carrel, président
Gaëlle Baudois, caissière

Un grand merci aux orateurs et oratrice du soir du 1^{er} août, M. David Bonny, Syndic, Mme Aleksandra Bjedov, Présidente du Conseil général et M. Didier Corpataux, président de la société de jeunesse de Noréaz.

Nous remercions également la commune de Prez pour son soutien. Bien évidemment, rien ne serait possible sans les généreux agriculteurs de la commune qui nous prêtent machines, outils et terrains, un immense merci à eux !

Didier Corpataux
Président de la Jeunesse de Noréaz



PLACE AUX SOCIÉTÉS LOCALES



Chœur-mixte Saint-Jacques de Noréaz

Président : Claude-Alain Guisolan
T 079 383 90 18
cl-al.guisolan@bluewin.ch
www.saintjacques.ch

Samedi 6 mai 2023 : **Concert annuel à la salle communale de Noréaz avec la participation du chœur Aequivox de Courtepin**

Groupement des Dames de Prez-vers-Noréaz

Présidente : Janine Mercier
T 077 428 77 53
janine.mercier@bluewin.ch

Don du sang en collaboration avec la Croix-Rouge
Soupe de Carême du Vendredi saint
Collecte pour les Cartons du Cœur
Collaboration avec la paroisse et la commune



L'Aire du Théâtre

Directeur artistique : Jean Winiger
T 026 466 46 06 / T 076 364 50 62
info@aire-du-theatre.ch
www.aire-du-theatre.ch

La lumière du désert, de et avec Jean Winiger :
16 décembre 2022, 20h, Nyon, église catholique
17 décembre 2022, 19h30, St-Maurice, église St-Sigismond
07 janvier 2023, 19h, La Chaux-de-Fonds, église ND de la Paix
08 janvier 2023, 16h, Marigny, église Martigny-Bourg
13 janvier 2023, 20h, Genève, Foyer St-Justin
14 janvier 2023, 19h, Romont, collégiale
15 janvier 2023, 17h, Yverdon, église catholique
20 janvier 2023, 19h, Lausanne, église du Sacré-Cœur Ouchy
21 janvier 2023, 20h, St-Maurice, Foyer franciscain
22 janvier 2023, 17h, église du Christ-Roi



Les CorseReines – Groupement des Dames de Corserey

Présidente : Sonia Gauthier
T 079 279 11 04
sgauthier777@gmail.com

Décembre : **Fenêtres de l'Avent**



Ludothèque Les Grelets

Présidente : Emmanuelle Blanc
T 079 347 56 74
ludoprez@hotmail.com

Facebook : Ludothèque les Grelets
Horaire : lundi de 15h à 16h et samedi de 10h à 11h

16 décembre 2022 : Inauguration des locaux de la ludothèque après rénovation + verrée de Noël

17 février 2023 : Bal de carnaval

10 avril 2023 : Chasse aux œufs



FC Prez/Grandsivaz (club satellite du FC Sarine-Ouest)

Président : Jean-Daniel Angéloz
T 079 676 24 90
president@fc-prez.ch

Matchs de Juniors ou d'Actifs durant toute la saison
Tournois de Juniors G et F

Club des Cent

Président : Gilbert Stocker
T 079 360 81 19
gstocker@bluewin.ch

FC Sarine-Ouest

www.fcsarineouest.ch

22 équipes de juniors : des juniors G aux juniors A.
4 équipes d'actifs (2^e ligue, 4^e ligue, 5^e ligue, 3^e ligue féminine)
et une de seniors.

Ecole de football du FC Sarine-Ouest
pour jeunes nés entre 2012 et 2017

Contact : Benoît Hermann
T 077 433 18 40
bentche@vtxmail.ch

DÉCOUVREZ À QUOI RESSEMBLAIT VOTRE COMMUNE IL Y A PLUS DE 60 ANS

L'Office fédéral de topographie swisstopo met à la disposition du public des images aériennes historiques de tout le pays depuis 1946. De quoi voir son évolution ces dernières années.

Vous vous demandez à quoi ressemblait votre commune au début des années 1960 ? Alors le voyage dans le temps qu'offre l'Office fédéral de topographie est pour vous ! En effet, swisstopo met à la disposition du public un visualiseur de cartes, map.geo.admin.ch, alimenté par des données de plus de 108'000 images aériennes. Il suffit d'y entrer le nom de la ville ou du village souhaité et on voit alors le développement de la localité au fil des années.

« En publiant ce patrimoine culturel, swisstopo poursuit ses engagements pour la conservation, la mise en valeur et la mise à disposition de ses géodonnées nationales », écrit-il dans un communiqué. Ainsi, grâce au traitement de ces milliers d'images, on peut « faire défiler le temps pour un lieu choisi et ainsi observer la mutation du milieu urbain et des changements de l'environnement naturel de 1946 à nos jours. »

Information tirée du journal
du 27 octobre 2022



LA BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE D'AVRY EST OUVERTE À TOUS LES HABITANTS.

Quand ?

mardi - jeudi - vendredi	15h - 18h
mercredi	15h - 19h30
samedi	9h - 12h

Vacances scolaires :
mercredi et samedi uniquement

Noël

La bibliothèque est fermée du
24 décembre 2022 au 9 janvier 2023

Quoi ?

- plus de 23'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans : gratuit
 - Apprenti - étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année
 - Lecteur occasionnel : 2.- par livre / par mois

Suivez-nous sur



Plus d'infos sur
bra.avry.ch

Animations gratuites

- Né pour lire
- Heures du conte
- Ateliers philo
- ExploraActifs



026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran



Forêts-Sarine

Corporation forestière Forêts-Sarine
Route de Grangeneuve 19
1725 Posieux, Suisse
T 026 305 56 53

L'automne est la saison de la livraison du bois de feu aux particuliers.

Cette année, notre formulaire de commande en ligne a été abondamment utilisé dès son ouverture au mois de juin. Avec pour résultat un blocage des commandes dès la mi-septembre puisque l'entier du stock était alors déjà vendu.

La demande a été forte et précoce, chacun voulant s'assurer de passer l'hiver au chaud ! Il s'agit là d'une situation inédite, néanmoins généralisée, probablement liée à un contexte de potentielle « crise de l'énergie ». Et dès lors que le bois de feu exige un temps de séchage de deux ans, l'augmentation de la demande n'a pu être anticipée.

Dès les premiers frimas, les feux vont crépiter dans poêles et âtres, réchauffant corps et âmes ! Et pour les amateurs, une nouvelle « récolte » de ce noble combustible sera disponible dès l'automne prochain.

Informations de l'Association des Maîtres Ramoneurs

L'hiver approchant, il est de bon ton de vous rappeler qu'une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité.



www.ramoneurs-fr.ch



Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée, veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch



Ein kontrollierter Kamin funktioniert sicher

Bevor Sie eine unbenutzte Anlage wieder in Betrieb nehmen, setzen Sie sich bitte mit Ihrem Kaminfeger in Verbindung.

Besuchen Sie die Internetseite: ramoneurs-fr.ch





MEMENTO

de l'administration communale

A partir du 1^{er} janvier 2023,
l'administration communale sera ouverte selon
les horaires suivants :

Lundi	fermé	15h00-19h00
Mardi	fermé	13h30-17h00
Mercredi	fermé	fermé
Jeudi	8h30-11h30	13h30-17h00
Vendredi	fermé	fermé

En dehors de ces heures, il est possible de prendre rendez-vous pour une demande urgente.

Les veilles de fête, l'administration est fermée une heure plus tôt.

Bonnes Fêtes
DE FIN D'ANNÉE

FERMETURE de l'administration communale durant les fêtes de fin d'année

L'administration sera fermée du vendredi 23 décembre 2022 au
dimanche 8 janvier 2023 inclus.

Les courriers et courriels, y compris les demandes de cartes journalières CFF, ainsi que les dossiers et projets de constructions reçus durant cette période, seront traités à partir du lundi 9 janvier 2023.

Pour les urgences d'ordre technique (ruptures de conduites d'eau, débordements de ruisseaux, chutes d'arbres et présences de cadavres d'animaux sur la route communale), vous pouvez contacter le 074 029 12 41, en procédant comme suit :

- par téléphone : après le message automatique de la centrale d'alarme,

veuillez taper votre numéro de téléphone suivi du signe #, un collaborateur de la commune vous recontactera dans les plus brefs délais.

- par sms : indiquez la nature de l'urgence et le numéro de téléphone à contacter.

En cas d'inondation, contactez directement les pompiers au 118.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année



Déchetteries communales

Horaires d'ouverture

Corserey

Toute l'année

Mercredi 18h30-20h00

Samedi 08h00-10h30

Noréaz

De décembre à février

Mercredi 16h30-18h30

Samedi 09h00-11h30

De mars à novembre

Mercredi 16h30-18h30

Samedi 09h00-11h30 / 13h00-15h00

Prez-vers-Noréaz

Horaire d'hiver

Lundi 10h00-11h30

Jeudi 16h00-17h00

Samedi 09h00-11h30

Horaire d'été

Lundi 10h00-11h30

Jeudi 18h00-19h00

Samedi 09h00-11h30



2022

DÉCEMBRE

Fenêtres de l'Avent
organisées par
les CorseReines
Corserey

SAMEDI 3 DÉCEMBRE

Récolte en faveur
des Cartons
du Cœur
Noréaz

SAMEDI 10 DÉCEMBRE

Vente des Sapins
de Noël
Corserey / Noréaz /
Prez-vers-Noréaz

SAMEDI 10 DÉCEMBRE

Récolte en faveur
des Cartons
du Cœur
Prez-vers-Noréaz

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE

Repas
des Aînés
Noréaz

VENDREDI 16 DÉCEMBRE

Inauguration
de la Ludothèque
et verrée de Noël
Prez-vers-Noréaz

SAMEDI 17 DÉCEMBRE

Récolte en faveur
des Cartons
du Cœur
Corserey

2023

SAMEDI 21 JANVIER

10 ans de l'Accueil
extrascolaire
Noréaz

VENDREDI 17 FÉVRIER

Bal de carnaval
(Ludothèque
les Grelets)
Prez-vers-Noréaz

VENDREDI 7 AVRIL

Soupe de Carême
organisée par le
group. des Dames
Prez-vers-Noréaz

LUNDI 10 AVRIL

Chasse aux œufs
(Ludothèque
les Grelets)
Prez-vers-Noréaz

SAMEDI 6 MAI

Concert annuel
du Chœur-mixte
Saint-Jacques
Noréaz

Les déchetteries sont fermées les jours
fériés et veilles de fête.



FERMETURE
des déchetteries communales durant
les fêtes de fin d'année

Les déchetteries de Corserey et Noréaz
seront fermées les :

- mercredi 7 décembre 2022
- samedi 24 décembre 2022
- samedi 31 décembre 2022

La déchetterie de Prez-vers-Noréaz
sera fermée les :

- jeudi 8 décembre 2022
- samedi 24 décembre 2022
- lundi 26 décembre 2022
- samedi 31 décembre 2022
- lundi 2 janvier 2023



3 juin 2023
Elimination des déchets spéciaux
des ménages - Collecte mobile
Prez-vers-Noréaz



La BCF reste
ouverte et
proche de vous



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert